

MREITI



Initiative pour la Transparence des Industries Extractives

مبادرة الشفافية في الصناعات الاستخراجية

PV du 20/01/2020

Le lundi 20 janvier de l'année 2020 à 10 heures 15 minutes s'est tenue une réunion du Comité National de l'ITIE dans les locaux du CN-ITIE.

Cette réunion rentre dans le cadre de la mission préparatoire de la troisième validation de la Mauritanie. L'équipe était composée de Gisela Granado, Directrice pays, Chiugo Ahadji, Responsable pays et Christina Berger, responsable des questions numériques au Secrétariat international ITIE.

I. Ordre du jour

L'ordre du jour de cette réunion portait sur les points ci-après :

1. Mise en œuvre des mesures correctives relatives à la divulgation et à l'impact
2. Présentation de la Norme 2019
3. Divulgation systématique
4. Propriété réelle

II. Déroulement de la réunion

A l'ouverture de la réunion, le Président du Comité National ITIE a rappelé l'ordre du jour.

Il a par la suite passé en revue l'essentiel des questions relatives à la validation. Les progrès accomplis (Rapport ITIE, le Rapport annuel d'Avancement 2018, l'étude sur la Note de cadrage pour la divulgation de la propriété réelle, etc.) ont été soulignés de même que les défis à relever (financement de la mise en œuvre de l'ITIE, renforcement des capacités des membres du CNITIE).

Le Secrétaire permanent a fait une présentation sur l'étude de cadrage relative à la divulgation de la propriété réelle réalisée par un consultant. Il a, par ailleurs, rappelé l'existence d'une feuille de route sur la divulgation de la propriété réelle qui a l'objet d'une mise à jour.

Mme Gisela Granado, Présidente de la mission du Secrétariat international a examiné les questions inscrites à l'ordre du jour. Pour les mesures correctives, elle a mis l'accent sur les questions relatives à :

- l'octroi des licences ;
- la participation et les relations financières entre l'Etat et les entreprises d'Etat ;
- l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE.

Pour ce qui est de la validation, le Secrétariat a rappelé que la Mauritanie a accompli des progrès significatifs annoncés par le Conseil d'Administration lors de la première et de la seconde phase.

Mme Gisela Granado a rappelé que la Mauritanie a adressé une correspondance au Conseil d'Administration sollicitant une extension de la validation sur la base de la Norme ITIE 2016. Elle a précisé que cette requête sera examinée lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration prévue en février 2020.

Sur les critères de sélection des opérateurs du secteur extractif, elle a aussi précisé que si la réglementation applicable en Mauritanie est claire, des clarifications doivent être apportées pour documenter les procédures d'octroi de licences.

Des réponses ont été apportées respectivement par le Directeur Général des Hydrocarbures et le Directeur Général des Mines se référant aux notes techniques déjà envoyées à l'Administrateur indépendant. Ils ont également souligné qu'il existe une différence procédurale entre les hydrocarbures et les mines. Par exemple, pour le secteur des hydrocarbures, le cadre réglementaire ne prévoit pas de critères techniques et financiers applicables dans le cas de la voie de négociation directe. Cependant les critères d'évaluation utilisés dans ce cas de figure ont pour objet de s'assurer des capacités techniques et financières de l'entreprise. Cette capacité est évaluée sur la base du chiffre d'affaires, du portefeuille, de la présence régionale, de l'expertise technique, etc.

Pour les contrats octroyés en 2017, ces critères ont été largement satisfaits par Exxon Mobil, British Petroleum (BP), Total et Shell. Pour le détail sur le processus et la référence réglementaire, il convient de voir les notes transmises à l'administrateur indépendant disponibles sur le site du ministère, en notant que l'Administrateur Indépendant n'a pas pris en compte les données transmises par la DGH :

- La clarification concernant Exxonmobil qui n'était pas en activité en 2017 ;
- La transition entre Kosmos Energie et BP en 2017.

Compte tenu du processus de négociations directes, la date de demande pour le secteur des hydrocarbures a été proposée comme étant la date de signature du procès-verbal entre la Commission de négociation et l'Opérateur.

Concernant le secteur minier, le cadre réglementaire ne prévoit pas une évaluation de critères techniques et financiers mais des obligations pour la recevabilité et l'octroi des demandes sont exigées conformément au principe du premier venu premier servi. Dans le cadre de la refonte du cadre légal minier en cours (projet du code minier), il est prévu d'instituer une approche avec une évaluation préliminaire des dossiers des demandeurs avant l'octroi des permis. Il est prévu d'intégrer les critères techniques et financiers.

Sur la **notion de projet**, les échanges ont permis de faire la part des choses entre ce qui a été retenu comme définition dans le secteur des hydrocarbures (projet équivaut à bloc) et des mines (projet se réfère littéralement à permis).

Le Secrétariat international a suggéré que soit institué un mécanisme de coordination entre les entités étatiques sur les paiements par projet afin qu'elles soient au même niveau d'information.

Sur la participation de l'Etat, le représentant de la SNIM a apporté des éclaircissements sur le cas de la compagnie Tazadit. Il a confirmé qu'il y avait un partenariat entre la SNIM et une compagnie chinoise.

Concernant les prêts consentis à la Mauritanie par l'Union Européenne, il conviendra d'apporter des éclaircissements.

Mme Gisela a suggéré qu'il y ait une note explicative plus étoffée sur ces questions.

Pour ce qui est de la **divulcation systématique**, le constat de l'état d'avancement et le dispositif mis en place a permis au Secrétariat international ITIE de féliciter le Comité National pour la qualité de ce dispositif (cadre juridique et réglementaire, concept technique, etc.).

Concernant la Norme ITIE 2019, une présentation a été faite par l'équipe du Secrétariat International ITIE, avec une attention particulière sur quelques nouveautés (l'approche genre, l'environnement, etc.). Mme Chiugo a insisté sur la qualité des données et surtout sur la définition.

A propos de la propriété réelle, il a été demandé au Secrétaire permanent du Comité national ITIE de faire une présentation succincte de l'étude de cadrage sur la divulgation de la propriété réelle en Mauritanie. Une discussion s'en est suivie avec l'équipe du Secrétariat international ITIE.

Concernant le Rapport Annuel d'Avancement 2019, le Secrétariat international ITIE a jugé opportun de le publier très prochainement et en y intégrant les réalisations effectuées au titre de cette année.

Abordant cette question, Me Mine Abdoullah, Président de la Coalition PCQVP, a reconnu que dans le domaine de la transparence des progrès ont été accomplis, toutefois des améliorations sont nécessaires.

Mr Coulibaly Baliou de la même organisation, a laissé entendre que dans le cas où l'appel à concurrence est applicable, les sociétés non retenues doivent être informées.

Par anticipation des exigences de la Norme ITIE 2019 relatives à la question environnementale, le Directeur Général des Hydrocarbures, Président de la Commission Environnementale, a précisé qu'une note dans ce sens a été élaborée et publiée sur le site du Ministère.

III. Recommandations

i. Le GMP

- Elaborer des notes techniques sur les données et informations non encore incluses dans le rapport ITIE 2017 afin d'être intégrées dans le rapport ITIE 2018 ;
- Le renforcement des capacités des acteurs, surtout ceux issus du collège de la société civile.
- La publication des PV de réunions et compte-rendus sur le site du CNITIE.

ii. Le Secrétariat international ITIE

- Utiliser le rapport ITIE 2018 pour combler les éventuelles lacunes du rapport ITIE 2017 ;
- Documenter les discussions et décisions du GMP ;
- Faire ressortir les réalisations en cours dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE en Mauritanie ;
- Apporter des éclaircissements sur les pratiques en matière de choix et sélection des opérateurs du secteur extractif (hydrocarbures et mines) ;
- Mettre en exergue les prochaines réformes dans le cadre du rapport ITIE 2018 ;
- Sensibiliser les entités déclarantes et celles concernées par l'ITIE aux Exigences en matière de divulgation systématique et de Propriété réelle en coordination avec les institutions étatiques dans lesquelles elles sont institutionnellement ancrées ;
- Réaliser des progrès satisfaisants au niveau de chaque mesure corrective.

IV. Décision prises

1. Publication du rapport 2018 (au moins la version pré-finale) avant la tenue de la prochaine réunion du Conseil d'Administration ;
2. Elaboration des notes techniques explicatives sur les informations ITIE pertinentes et publication sur les sites du CN-ITIE et du MPME ;
3. Anticipation de l'élaboration du Rapport Annuel d'Avancement 2019 ;
4. La mise en place d'une Commission Ad Hoc chargée du suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de la validation et des rapports ITIE ainsi composée :

- Moustapha Ould Bechir, Président
- Mohamed Lemine Ould Moustapha, membre
- Baliou Coulibaly, membre
- Mohamed Yeslem Ahmed, membre
- Hamada Bakar Sneiba, membre
- Abdallahi Hourmatallah, membre
- Ba Papa Amadou, rapporteur.

V. Présence

Voir la liste des présences à l'annexe de ce procès-verbal.

VI. Levée de la séance

Constatant que les points inscrits à l'ordre du jour ont été épuisés, le Président a levé la séance à 12 heures 15 minutes.

VII. Signataires du procès-verbal

Ont signé ce procès-verbal les membres ci-après :

Mohamed Lemine Ould Ahmedou

Président du Comité National ITIE

M. Baliou Coulibaly

Rép. CM-PCOVP, membre du CNITIE

M. Mohamed Lemine Ould Moustapha

DGM, membre du CNITIE

M. Ba Papa Amadou

Rapporteur du CNITIE